



EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS TERRORISTES DE L'AUDE

Monsieur le Maire et le Conseil municipal de Bize, ont manifesté toute leur sympathie ainsi que leur soutien au colonel commandant la compagnie dans laquelle exerçait le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame auquel l'État a rendu un vibrant hommage, ainsi qu'à sa famille, à la suite de l'événement terroriste qui les a cruellement frappés.

Un message de sympathie et de soutien a également été transmis à M. le Maire de Trèbes, ainsi qu'à M. le Maire de Villedubert et leurs habitants et plus particulièrement aux familles endeuillées de leurs villages.

«Que la quiétude et la sérénité soient de retour dans la vie de vos cités. Nous tenons à vous exprimer notre solidarité».

Alain Fabre

inscriptions à l'école

Votre enfant a ou va avoir 3 ans avant le 31 décembre 2018. À partir du mois de mai, vous pouvez l'inscrire à l'école pour la rentrée prochaine.

RYTHMES SCOLAIRES

Dans sa réunion du 5 février 2018, le Conseil d'École de Bize s'est prononcé pour un retour à la semaine des 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018, de même que toutes les communes du Centre intercommunal d'Action sociale (CIAS) du Sud-Minervois. Les horaires proposés seraient : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

BOIS DE CHAUFFAGE

L'entreprise spécialisée enlevant les arbres brûlés lors de l'incendie de l'été 2016, les stocke dans un champ près de la route de Mailhac, à proximité du col, à la limite des communes de Bize et de Mailhac. Cette entreprise récupère les troncs et les grosses branches, le reste est abandonné sur place. Les personnes intéressées par ce bois sec, peuvent en récupérer.

DISTRIBUTION DE SACS-POUBELLE
Des sacs-poubelle fournis par le Grand Narbonne sont distribués gratuitement aux habitants au secrétariat de la mairie de Bize

TAXE DE SÉJOUR

Le Grand Narbonne est compétent en matière de tourisme et donc en ce qui concerne l'instauration d'une taxe de séjour et la fixation de son montant. Il a décidé de l'application d'une taxe de séjour à partir du 1^{er} avril 2018 sur toutes ses communes.

La taxe de séjour est payée par le «touriste» et prélevée par l'hébergeur qui la reverse au service des impôts, à un tarif variant de 1,50€ à 0,20€ par personne et par nuitée, en fonction de la catégorie de classement de l'hébergement. Les hébergeurs doivent se rapprocher du «service taxe de séjour» du Grand Narbonne. Tél. 04 68 40 50 38.

MULTIPLES DÉGRADATIONS DANS LE VILLAGE

Dans la nuit du 25 au 26 février 2018, des mineurs munis d'un pistolet tirant des billes d'acier ont commis une trentaine de dégradations dans le village (bris de vitres de voitures, de vitres d'habitations, d'éclairage public). Après une rapide enquête, la gendarmerie a déferé devant la justice deux mineurs d'un village voisin. S'agissant de mineurs, leurs parents sont financièrement responsables.

L'Association narbonnaise d'aide aux victimes d'infractions pénales, accompagne gratuitement les victimes de tout acte de délinquance.
ANAV : Maison des Services, 1 av. de la Naïade, Saint-Jean-Saint-Pierre à Narbonne.
Tél. 04 68 90 31 47 - 06 71 87 81 82
Un dépliant de l'ANAV est disponible en mairie.

DÉPISTAGE DES CANCERS

Le Centre de dépistage organisé des cancers de l'Aude (ADOC 11) invite les personnes âgées de 50 ans (25 ans pour les femmes) à 74 ans, à le contacter en vue de dépistages gratuits des cancers du sein, de l'utérus, du côlon. ADOC 11 : 180 rue Lamarck à Carcassonne. Tél. 04 68 71 72 00

Un dépliant à ce sujet est disponible en mairie. Les cancers sont les causes du décès de plusieurs dizaines de milliers de personnes en France. Les dépistages précoces sont insuffisamment effectués. Un cancer précocement dépisté peut être guéri dans 90% des cas.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séances du 6 mars 2018, principales décisions prises :

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES :

• Vente aux époux Mazard, au lieu dit La Croix-de-Saint-Jean d'un terrain d'environ 5000 m² en nature de lande, situé en zone non constructible et soumis aux risques miniers, au prix de 0,50€ le m². Ce terrain sera pris sur une plus grande parcelle communale après division cadastrale à la charge des acquéreurs. Cette parcelle, en pente, située à flanc de colline, est constituée essentiellement de rocailles, mais cela permettra aux demandeurs de l'entretenir, notamment en satisfaisant à l'obligation de débroussaillage, dans le cadre de la réglementation sur la prévention des incendies.

• Vente aux époux Gérard, au lieu dit Le Théron, d'une parcelle de 970 m² en nature de lande, au prix de 0,50€ le m², soit 485€. Ce terrain en pente est constituée de roches, sur laquelle existait une servitude de passage pour un sentier muletier. Cette parcelle permet de désenclaver un terrain dans la même zone leur appartenant.

• Vente à M. Tarbouriech Jean d'un enclos de 300 m² au lieu dit Peyremale sur la commune d'Agel pour 150€. Cet enclos contenait le captage d'eau potable qui alimenta par gravité le village de Bize depuis 1911 jusqu'à la construction d'un puits au Faubourg, place des Anciens Combattants.

ACHAT D'UN TERRAIN À BOUSSECOS : La commune achètera un terrain en nature de lande d'environ un quart d'hectare à madame Nadine Gil-Fretey au lieu-dit Boussecos pour le prix de 300€. Ce terrain à proximité de la Tour de Boussecos est déjà utilisé, avec l'accord de la propriétaire, lors d'animations festives organisées sur ce site. Cet achat permettra de pérenniser ce site emblématique de la commune.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE arrêtant le montant dû pour 2016 par la commune de Bize pour ses apports directs à la déchetterie. Les services du Grand Narbonne assurent le ramassage des ordures ménagères et assimilés déposés à l'intérieur des différents containers affectés à cet usage. Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée par l'administration des impôts en même temps que l'impôt foncier et calculée sur les mêmes bases. Par ailleurs la déchetterie du Grand Narbonne située au carrefour des routes de Ginestas et de Mirepeisset accepte gratuitement les déchets, incompatibles avec les containers installés dans l'agglomération, qui lui sont amenés par les habitants. Par contre, la commune doit s'acquitter d'une redevance pour tous les déchets que lui apportent les véhicules municipaux (déchets de l'activité des services municipaux ou enlevés sur demande de particuliers). Or des habitants déposent des déchets à proximité des containers, ces derniers ne sont pas enlevés par les camions de collectes. Afin de maintenir la propreté du village, les employés municipaux doivent procéder au ramassage de ces déchets ; *cet incivisme de certains se traduit pour la commune de Bize par une taxe supplémentaire pour 2016 d'environ 1800€.*

LOCATION-GÉRANCE DU CAMPING DIT DU CHAMP DE FOIRE : De même que l'année précédente, le camping municipal situé à proximité du Champ de Foire est donné en location-gérance. Le preneur est la société Olivigne dont le gérant est M. Gil Henry qui avait déjà pris cette gérance pour l'été 2017. L'ouverture

du camping est fixée du 7 avril au 13 octobre 2018. Pendant la période d'ouverture du camping, le site conserve sa vocation de jardin public ouvert à tous.

TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) : Le taux de la part communale de la TA qui était de 3,5% sera porté à 4%. Ce taux est celui appliqué dans la plupart des communes. La TA est acquittée une seule fois lors de la construction du bâtiment sur une base en fonction de la valeur de celui-ci.

URBANISME

Le service urbanisme du Grand Narbonne, 8 av. Foch à Narbonne, assurant le conseil de la commune de Bize est ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi. L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous. Tél. 04 68 65 69 14.

Horaires des médecins à Bize 04 68 46 10 55

Standard ouvert de 8h à 12h et de 15h à 19h

Pas de consultation sans rendez-vous.

► **Lundi :**

D^r de Lorme : 8h à 15h.

Visites à domicile à partir de 15h.

D^r Jamar : 8h à 11h45 et de 15h30 à 19h.

Visites à domicile de 13h30 à 15h.

D^r Mialet : 9h à 11h30 et de 15h à 17h.

Visites à domicile de 13h à 15h.

► **Mardi :**

D^r Jamar : 8h à 11h45 et de 15h30 à 19h.

Visites à domicile de 13h30 à 15h.

D^r Moreno : 14h30 à 18h30.

Visites à domicile de 9h à 11h30.

D^r Mialet : 9h à 12h. Visites à dom. de 13h à 15h.

► **Mercredi :**

D^r Jamar : 8h à 11h45.

Visites à domicile de 13h30 à 15h (*urgences*).

D^r Moreno : 13h à 18h00, *un mercredi sur deux*.

Visites à domicile à partir de 11h30 (*urgences*).

D^r Mialet : 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h, *un*

mercredi sur deux.

Visites à domicile de 11h30 à 13h30

► **Jeudi :**

D^r de Lorme : 8h à 8h30 et de 13h à 19h.

Visites à domicile de 9h à 12h.

D^r Moreno : 9h à 12h15.

Visites à domicile de 14h à 16h.

D^r Mialet : 14h à 18h. Visites à dom. de 9h30 à 12h

► **Vendredi :**

D^r de Lorme : 7h30 à 8h30 et de 13h00 à 18h.

Visites à domicile de 9h à 12h.

D^r Jamar : 8h à 11h45 et de 15h30 à 17h.

Visites à domicile de 13h30 à 15h.

D^r Moreno : 9h15 à 12h et de 14h30 à 17h45.

Visites à domicile à partir de 13h30 (*urgences*).

► **Samedi (en alternance) :**

D^r Moreno : 8h à 11h.

D^r Jamar : 8h à 11h45.

D^r Mialet : 8h30 à 10h30.

} Pas de visite
à domicile.

Une **diététicienne**, Caroline PESSON, va rejoindre prochainement la Maison de Santé de Bize.

Une nouvelle **kinésithérapeute**, Hélène Bourgoïn, s'installe également à la Maison de Santé.